Association Aide Développement Médical au Vietnam Antenne Rhône-Alpes Siège (ADM VN RA) Association Loi 1901 JO du 08 01 1 992 N° Préfecture du Loiret 7 Rue Pasteur 69450 Saint -Cyr - au - Mont- D'Or France Siret 411 813 959 00052

CONTRAT INFORMATION DE STAGE ETUDIANT (E) INFIRMIER (E)

ANNEE :
PARTICIPATION AUX FRAIS PAR CHAQUE ETUDIANT
 Adhésion ADMRA : 35 euros Acompte pour valider le stage : 300 euros
 Mille deux cent vingt euros (1 220 euros) pour cinq (5) semaines de stage + 100 euros par semaine supplémentaire.
 Afin de valider votre stage la somme de 335 euros (35 euros d'adhésion + 300 euros d'acompte) devra être jointe au dossier d'inscription.
• Le versement du solde (1 220 euros – 300 euros = <u>920 euros</u>) sera demandé 4 semaines avant le départ
ETUDIANT
Nom :
Prénom :
Date de Naissance : Lieu de Naissance :
Nationalité :
Adresse :
Tel :
Année d'études :
Adresse Institut de Formation :
Nom et Tel de la Responsable de stage:

PAYS DE STAGE VIETNAM

Stage duAu.....Au....

Joindre la lettre de motivation pour le stage

CONVENTION de l'Association Aide au Développement Médical au Vietnam, Antenne Rhône-Alpes (ADM VN RA)

L'ADM VN RA selon ses statuts a vocation, à réaliser des stages et à organiser le stage infirmier dans les hôpitaux et dispensaires au Vietnam.

Article 1

Accueille l'étudiant à l'aéroport de Ho Chi Minh Ville

Assure et prend en charge financièrement le transport de l'étudiant de l'aéroport jusqu'au lieu de sa résidence en stage

A la fin du stage l'ADM RA assure et prend en charge le retour de l'étudiant jusqu'à l'aéroport

Organise le transport de l'étudiant du lieu d'hébergement jusqu'au lieu de stage

A l'arrivée au Vietnam, l'étudiant sera conseillé sur les questions utiles

Article 2

Assure l'hébergement de l'étudiant à l'hôtel en chambre à 1 ou 2 lits

Prend en charge les 3 repas de la journée : soit à l'hôtel, soit à la cantine de l'hôpital, soit dans la structure d'accueil de stage, soit au restaurant.

Cependant les éventuelles dépenses supplémentaires engagées par l'étudiant au titre du logement, de la nourriture et des transports <u>seront à la charge exclusive de l'étudiant</u>.

Article 3

L'étudiant sera accueilli dans différents services des hôpitaux et structures d'Ho Chi Minh Ville suivant les disponibilités locales.

Une partie du stage se déroulera dans le **centre d'accueil des enfants « Autistes »** et une partie du stage se déroulera dans **les services d'un hôpital général** à Ho Chi Minh Ville.

Horaires de stage : 7h30-11h30 et 13h30-16h30, ces horaires pourront être modifiés selon les responsables du service

Un interprète francophone accompagnera le groupe d'étudiants sur le lieu de stage. Cependant l'utilisation de l'anglais facilitera grandement les échanges avec les professionnels vietnamiens.

Les étudiants devront se munir de gants, de charlottes et de masques.

Il est demandé aux étudiants un comportement convenable et une tenue décente dans les structures partenaires ou en dehors des établissements.

Les horaires et consignes devront être respectés. Tout comportement jugé inacceptable pourra faire l'objet d'une exclusion définitive de l'étudiant et ce avec l'accord de l'IFSI, au cours de la réunion d'un Conseil de discipline

composé par un représentant de la structure d'accueil de l'étudiant en stage et du responsable logistique de l'ADM RA.

Article 4

L'ADM RA s'engage à conseiller et à assurer sa prise en charge en cas de problèmes de santé et en cas de perte de passeport... A cet effet, il convient de nous fournir la copie de la carte vitale, de la mutuelle et du passeport. A noter que les protocoles existent dans les hôpitaux partenaires et à l'institut pasteur d'Ho Chi Minh Ville, en cas d'accident d'exposition au sang contaminé.

La Rage étant encore présente en Asie, l'étudiant doit prendre toutes les précautions utiles à cet égard. En cas de morsure, il doit impérativement signaler la ou les morsures et se faire soigner de manière adaptée. Il est demandé aux formateurs et professionnels de santé de sensibiliser les étudiants aux risques encourus par ces pathologies.

Article 5

Afin de valider votre stage, <u>la somme de 335 euros</u> (35 euros d'adhésion + 300 euros d'acompte) devra être jointe au dossier d'inscription.

Le versement du solde (1 220 euros – 300 euros = 920 euros) devra intervenir au plus tard 4 semaines avant le départ en stage. La participation aux frais s'élevant à 1 220 euros pour 5 semaines de stage. (1 220 euros + 100 euros par semaine supplémentaire).

Tout paiement doit être effectué par chèque à l'ordre : ADM RA «Association Développement Médical Rhône Alpes», et envoyé à l'adresse de la Présidente : Docteur LÊ NGOC NGA- 11 Chemin de la Pomme

69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

Une fois le dossier inscription validé, l'ADM RA entreprendra les démarches officielles auprès des autorités locales.

Au-delà d'un séjour de 30 jours il faudra un visa tourisme de 3 mois.

Les étudiants souhaitant visiter les pays limitrophes du Vietnam (Cambodge, Thaïlande, Laos, ...) devront se munir d'un visa à multiples entrées pour le Vietnam.

Il est conseillé de demander le visa auprès de l'ambassade du Vietnam à Paris.

Le passeport devra être encore « valide » six mois après la date de retour.

Prévoir des produits répulsifs contre les piqûres de moustiques.

Article 6

• **Santé** : Il est conseillé de consulter le site du ministère de la santé, «rubrique «Voyage». Le traitement anti paludéen est laissé à l'initiative de l'étudiant.

L'étudiant faisant partie du personnel de santé français, doit être à jour des vaccinations obligatoires (type REPEVAX, sauf contre-indication : fournir alors les certificats). En cas d'hospitalisation, le Vietnam possède des structures hospitalières de niveau international.

L'étudiant doit se munir de sa carte vitale et la feuille de soins SS étranger.

- **Ethique**: l'étudiant est tenu rigoureusement au secret professionnel (art L 4311-12 du CSP des métiers de la santé) durant et après le stage et ce, sans limitation de durée, en ce qui concerne les structures partenaires de l'ADM RA, hôpitaux, dispensaires, ...

 Il est interdit aux étudiants de prendre des photos et vidéos des patients, de publier sur les réseaux sociaux (Face book, Twitter, Wikipédia, You tube, ...) des commentaires, appréciations ou critiques sur les structures
- **Sécurité** : le Vietnam est un pays à faible dangerosité. Cependant évitez de sortir avec des bijoux, de l'argent «espèce» en quantité importante, du matériel de marque (caméra, appareil photo, ...)
- **Climat** : climat tropical : température de 25°C à 30°C en moyenne, degré d'humidité : 95%, saison des pluies de mai à novembre, le décalage horaire est de 5 heures en été et de 6 heures en hiver.

Article 7

Les responsabilités de l'étudiant :

• L'étudiant prend en charge son billet d'avion aller/retour

hospitalières partenaires sauf autorisation écrite de l'ADM RA.

- L'étudiant prend en charge les vaccins obligatoires, les examens médicaux du départ
- L'Assurance hospitalisation et rapatriement est à la charge de l'étudiant : nous fournir les copies
- Il est conseillé à l'étudiant de souscrire à une assurance «Annulation», au cas où il ne pourrait pas partir à la date du vol acheté
- Nous demandons aux étudiants un strict respect du règlement intérieur des établissements locaux

 L'étudiant ne doit pas conduire d'engins motorisés au Vietnam.

Prière de remplir en 2 exemplaires ce CONTRAT INFORMATION DE STAGE ETUDIANT (E) INFIRMIER (E) Et l'envoyer à ADMRA qui transmettra votre dossier

Destinataires:

- 1 pour ADM RA
- 1 pour l'étudiant en retour après validation

A			<i>) / .</i>
NAM AT	nranam	ו בה	TACIBILTA
IVOIII CL	pichoni	uc i	'étudiant

Da	ıte	••••	 	
	•••		 	

Signature précédée de la mention « Lu et approuvée »

ADM VN Rhône Alpes / la Présidente